

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Participation à la création d'un centre d'onco-hématologie lourde par l'Institut Paoli-Calmettes : 1er avenant à la convention

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1, dont le projet est joint au rapport, à la convention du 3 février 2015, avec l'Institut Paoli-Calmettes, relatif à la poursuite et à l'achèvement du bâtiment IPC4 et prolongeant de deux ans le délai d'octroi de la subvention, accordée en 2013.

Ce projet est affecté à l'autorisation de programme N° 2008-14058K.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée